ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 28362

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement de la philosophie. Des étudiants en philosophie de l'université de Nanterre s'inquiètent de voir le nombre de recrutements aux concours externes pour cette discipline divisé par trois. Les universités ont et auront de plus en plus de mal à enseigner la philosophie, notamment pour préparer aux concours pour l'agrégation. Par ailleurs, il est prévu de diminuer l'horaire dans les classes terminales scientifiques. Cet ensemble de faits montre une sorte de mise à l'écart de la philosophie dans l'enseignement. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement vis-à-vis de la philosophie et quelles dispositions il entend prendre pour conserver à notre enseignement la transmission de connaissances favorisant l'intelligence et la liberté d'esprit en évitant de tomber dans une vision strictement efficace et utilitaire de notre école.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement étalées sur cinq et dix ans, qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins moyens annuels en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires de 2000 à 2004. Les départs d'enseignants titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1997 et 2007 s'établit à 319 000. Malgré cela, le volume de postes offerts à l'ensemble des concours d'enseignants du second degré a été de 12 965 en 2000 et de 14 335 en 2001, chiffres bien supérieurs aux seuls besoins de renouvellement des professeurs. En effet, une partie des recrutements effectués doit permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs prévus. Pour ce qui est de la philosophie, il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'environnement au sein duquel évolue cette discipline. Le besoin moyen annuel de recrutement en philosophie s'élève à 30 enseignants pour la période 2000 à 2004. Ce calcul a été effectué en soustrayant du besoin prévisible de renouvellement des professeurs de philosophie l'évolution prévisionnelle de la demande d'enseignement caractérisée par une baisse de la démographie scolaire (- 6 % entre 1997 et 2007, soit près de 4 000 heures) et en prenant en compte la présence de 371 titulaires au-delà des besoins liés à l'enseignement et au remplacement. Sur la base de ce simple calcul, l'agrégation et le CAPES externes de philosophie devraient être ouverts annuellement à hauteur de 30 postes, mais, dans le double souci de continuer à offrir aux jeunes diplômés des débouchés professionnels et de maintenir un apport nouveau au sein du corps enseignant, les places offertes aux concours externes de recrutement de professeurs de philosophie aux sessions 2000 et 2001 se sont situées à un niveau beaucoup plus important que le seul besoin moyen annuel. En effet, le nombre global de postes ouverts aux concours externes de recrutement d'enseignants exerçant dans cette discipline a été pour la session 2000 de 130, soit 80 postes à l'agrégation et 50 postes au CAPES. A la session 2001, ce nombre s'est élevé à 183, dont 53 postes au CAPES et 80 postes à l'agrégation. Cette répartition entre concours a permis de tenir compte de la spécificité d'un enseignement totalement dispensé dans les classes de lycée. La rénovation de la série

scientifique dans le cadre de la réforme des lycées répond au souci d'attirer en priorité les élèves motivés par les sciences. Dans ce but, les disciplines scientifiques ont été confortées, en particulier les sciences expérimentales, tout en conservant une place non négligeable à la culture non scientifique, en partie grâce à l'introduction de la langue vivante 2 dans les enseignements obligatoires. Pour ne pas alourdir à l'excès l'horaire global des élèves, des diminutions d'horaire ont concerné certaines disciplines dont la philosophie. Le passage de l'horaire des élèves à 3 heures hebdomadaires, contre 4 précédemment, est toutefois compensé par l'introduction d'une heure de cours en demi-classe, ce qui devrait contribuer à améliorer de manière qualitative les conditions de cet enseignement.

Données clés

Auteur : M. André Gerin
Circonscription : Rhône (14e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28362
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2153
Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5602